



1874 : La fondation de la procure de Paris est décidée. Lavigerie veut installer le siège de la Société à Paris

1874 : Ouverture d'un postulat pour les Frères à St Laurent d'Olt (Aveyron)

Lettre au Saint-Père (4 novembre 1891)

Ce prélat, très Saint Père, a déjà de longues années de mission dans l'intérieur de l'Afrique ; il y a donné tous les exemples de courage héroïque, de foi, de dévouement, d'abnégation. Je ne lui reconnais qu'un seul défaut, dont on ne pourra triompher que par l'obéissance : c'est l'humilité extrême qui lui donne horreur de toutes les charges et lui fera refuser, comme il me l'a déclaré déjà à plusieurs reprises, le titre de coadjuteur de Carthage ; mais l'autorité de votre Sainteté viendra facilement à bout de lever cet obstacle, si elle veut bien lui donner, comme je l'en supplie, un commandement précis, après la décision de la sacrée Congrégation de la Propagande. Il a rendu, du reste, dans les temps difficiles que nous traversons, de grands services aux diverses expéditions européennes qui se sont succédé dans ces pays lointains, et il s'est acquis l'estime de tous par la pratique des vertus apostoliques et épiscopales les plus admirables. Il semble donc, très Saint Père, qu'il soit naturellement désigné après moi pour le siège de Carthage, avec le titre d'archevêque de cette nouvelle Église glorieusement ressuscitée par votre puissance apostolique.

Il y aurait pour lui un double avantage dans l'exercice de cette charge : le premier serait d'y trouver naturellement un appui pour la Société des Missionnaires d'Alger, dont il sera le Supérieur comme je l'ai été moi-même ; le deuxième, de donner une satisfaction à ce nouveau diocèse qui manque encore d'œuvres importantes. Il serait facile à Mgr Livinhac de les lui créer avec le concours de ses missionnaires. Ceux-ci possèdent déjà la cathédrale de Carthage, le grand séminaire, le petit séminaire, un orphelinat de jeunes garçons, plusieurs paroisses, une aumônerie militaire ; on pourrait leur confier le développement et la multiplication de ces œuvres. Ils trouveraient même, au point de vue français, un réel avantage à s'établir en dehors du territoire français proprement dit, au moment où les congrégations religieuses de France sont menacées d'avoir à subir, dans leur Mère-Patrie, une persécution nouvelle, avec ce qu'on ap-

pelle ironiquement le droit d'accroissement, c'est-à-dire le droit de spoliation de chacune d'entre elles.

Enfin, la réputation universelle de douceur et de sainteté qu'a Mgr Livinhac, en Tunisie comme dans toute l'Afrique, et l'absence de quelque prétexte que ce soit contre lui de la part des Italiens et des Maltais, nous donne l'assurance de n'avoir rien à craindre de ce côté, aucune opposition du genre de celles qui se sont produites contre moi. J'ai naturellement dû me préoccuper, dans le choix de Mgr Livinhac, si votre Sainteté daignait me le donner pour coadjuteur avant ma mort, d'avoir à le faire accepter par les autorités françaises et beylicale. J'ai l'assurance que les autorités beylicales n'y feraient aucune sorte d'objection. J'en puis dire à peu près autant des autorités françaises et particulièrement de la plus haute d'entre elles, Mr Massicault, résident général, que j'ai longuement entretenu de ce sujet délicat, dont je lui ai fait sentir les avantages au point de vue français.

En de telles conditions, c'est donc avec une entière confiance que je charge de présenter ma demande à votre Sainteté notre procureur de Rome, le révérend père Burtin. Il connaît à fond et le prélat que j'ai l'honneur de proposer et la situation du diocèse de Tunis, et le bien qui résultera d'un tel choix pour ce diocèse, pour les missions d'Afrique et pour la congrégation dont il fait partie. Il pourrait donc facilement traiter cette affaire avec l'éminentissime préfet de la Propagande, en lui présentant un terne pour la nomination de mon coadjuteur ; les membres de cette sacrée Congrégation seraient naturellement appelés à choisir celui des trois candidats qui devrait me succéder.

C'est là, très Saint Père, la dernière faveur que j'ose solliciter de votre Sainteté avec toute l'humilité et toute la confiance que me donnent de semblables intérêts. Je n'ajouterai rien davantage, m'en rapportant, sur une question semblable, à la haute sagesse et à la sollicitude pastorale dont je ne suis que l'humble représentant.

